

3. FINANCES

3.2 Exercice 2025 – Approbation du compte financier

Annexe 3.2

RAPPORTEUR : Le Directeur Général

Nous vous proposons d'adopter le compte financier présenté par Monsieur HERIARD, Agent-Comptable de l'établissement, qui comprend :

- 1°) - les Recettes et les Dépenses faites pendant les douze mois de l'exercice 2025,
 - 2°) - les Recettes et les Dépenses de l'exercice 2025 faites pendant la période complémentaire du 1^{er} au 31 janvier 2026, lesquelles ont été rattachées à la journée du 31 décembre 2025,
 - 3°) - les Recettes et les Dépenses concernant les services financiers,
- et d'approuver l'affectation du résultat de l'exercice 2025.

Après avoir entendu et approuvé le Rapport d'Activité du Directeur, et après avoir entendu les rapports des Commissaires aux comptes,

1 - APPROUVE le bilan d'entrée, arrêté à la somme de :

- **42 358 130,35 €** (QUARANTE-DEUX MILLIONS TROIS CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CENT TRENTE EUROS ET TRENTE-CINQ CENTS)

2 - APPROUVE les comptes des classes 1 et 2 de la section d'investissement arrêtés à la somme de :

- **551 526,88 €** (CINQ CENT CINQUANTE ET UN MILLE CINQ CENT VINGT-SIX EUROS ET QUATRE-VINGT-HUIT CENTS) pour les débits, compte tenu des opérations internes.
- **516 988,00 €** (CINQ CENT SEIZE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-HUIT EUROS ET ZERO CENT) pour les crédits, compte tenu des opérations internes.

3 - CONSTATE que la récapitulation des opérations de l'exercice 2025 présente, tant en débit qu'en crédit, un total de :

- **390 769 285,84 €** (TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE-NEUF MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-CINQ EUROS ET QUATRE-VINGT-QUATRE CENTS).

4 - APPROUVE le compte d'exploitation générale arrêté :

Pour les **produits** à la somme de :

- **4 361 998,20 €** (QUATRE MILLIONS DEUX CENT UN MILLE NEUF CENT CINQ EUROS ET QUARANTE CENTS),

Pour les **charges** à la somme de :

- **4 201 905,40 €** (QUATRE MILLIONS DEUX CENT UN MILLE NEUF CENT CINQ EUROS ET QUARANTE CENTS),

qui laisse apparaître à la clôture de l'exercice un bénéfice de **160 092,80 €** (CENT SOIXANTE MILLE QUATRE-VINGT-DOUZE EUROS ET QUATYRE-VINGT CENTS).

5 - ATTESTE que le bilan de clôture de l'exercice, dûment vérifié, se résume comme suit :

	EUROS	
	ACTIF	PASSIF
Classes 1 et 2	2 535 075,67	27 579 961,72
Classe 4	7 646 852,75	1 386 817,38
Classe 5	36 630 61,63	17 685 918,15
Résultat		160 092,80
	<hr/>	<hr/>
	46 812 790,05	46 812 790,05

6 - LE RESULTAT BENEFICIAIRE 2025 de **160 092,80 €** sera réparti comme suit :

- Bonis prescrits : 101 223,69 €
- Report à nouveau : 58 869,11 €

7 - Après imputation du bénéfice d'exploitation, la section d'investissement présente un solde créditeur net de **23 249 178,77 €** ;

Le Conseil, après délibéré :

- Approuve le Compte Financier 2025 et l'affectation du résultat à la clôture de l'exercice,
- La modifie comme suit :

.....
.....
.....

TRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE


CREDIT MUNICIPAL
NANTES
Le Président du C.O.S.


CRÉDIT MUNICIPAL
NANTES
Le Directeur Général

Accusé de réception en préfecture
044-264400557-20260521-32-DE
Date de télétransmission : 11/06/2026
Date de réception préfecture : 11/06/2026